



## Litige avec salarié de l'association

Par **Ally24**, le **01/07/2015** à **11:26**

Bonjour,  
la situation au sein de l'association pour laquelle je suis adhérente et trésorière-adjointe est assez complexe. Nous avons ces dernières années rencontré de sérieuses difficultés financières, notamment afin de rémunérer le moniteur. Cependant, nous avons découvert, le président et moi-même que le salarié avait opéré des dépenses au nom du club alors que cela était pour son plaisir personnel (nous avons obtenu les factures détaillées de ses dépenses). Le salarié a également profité de manifestations lucratives pour prendre son salaire en argent liquide, cependant, le montant exact n'est pas vérifiable car personne n'était présent avec lui. De plus, il faut préciser que nous sommes dans le processus d'un licenciement économique et que nous lui devons des indemnités de salaire en août prochain. J'ai moi-même épluché les comptes du club (car la trésorière est suspectée d'avoir aidé le salarié).  
Que faire ? Porter plainte ? Réclamer un remboursement ?

Par **moisse**, le **01/07/2015** à **16:00**

Bonjour,  
Il est difficile de vous conseiller.  
En effet les comptes doivent être vérifiés et approuvés chaque année, voire obtenir en sus un quitus.  
Si aucun quitus n'a été recueilli au moment de l'AG, même si les comptes ont été approuvés, il y a moyen de les dénoncer et ainsi de remonter le temps.  
Cela implique le salarié en question mais aussi le (la) trésorier.  
Le mieux est de tenter une procédure de transaction avant d'envisager une plainte dont la perspective d'aboutissement n'est pas claire.

Par **Ally24**, le **02/07/2015** à **09:54**

Bonjour,

Nous avons effectué un bilan financier l'an dernier et établi un budget prévisionnel. Les deux ont été approuvés. C'est en constatant que la trésorière n'effectuait pas ses fonctions régulièrement comme cela est nécessaire que le président et moi-même avons pris la décision de nous occuper des comptes. C'est à partir de là que nous avons fait ces découvertes.

Nous allons donc suivre votre suggestion, en espérant que le salarié se montrera coopératif.

Merci de votre réponse

Cordialement